

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

N°2020-56

<p>OBJET :</p> <p>- Création d'un sentier pédagogique à Lannoy-Cuillère sur le site renaturé de Rothois : sollicitation de financement.</p>	<p>L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 9h30, les membres du Comité syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 25 septembre 2020, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL, M. Firmin BOUCRY, Mme. Colette MICHAUX, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Franck CORDIER, M. William BOUS.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. Eric ARNOUX, M. Yves BEURAIN.</p> <p><u>Membres titulaires absents/excusés :</u> M. Olivier GENTY (<i>suppléé par M. Yves BEURAIN</i>), M. Jean-Claude QUENOT (<i>suppléé par M. Eric ARNOUX</i>), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Arnaud DE CHEZELLES.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>25/09/2020</p>	<p><u>Participation à la mise en place d'un sentier pédagogique à Lannoy-Cuillère sur le site de Rothois suite à la sollicitation de la mairie</u></p> <p><i>Vu le courrier du 16 septembre 2020 de la commune de Lannoy-Cuillère,</i></p> <p>Dans la continuité des travaux d'effacement de seuil du moulin de Rothois réalisé par le SMAB en 2019, il avait été convenu avec la mairie la mise en place d'un parcours pédagogique pour valoriser le site. Ce parcours est financé à 80 % par des aides provenant de l'AESN et du FEDER, laissant un reste à charge de 20% à la collectivité. Dans une délibération de la commune datant de 2019, la mairie s'engageait à inscrire à son budget 2020, cette dépense. Dans le contexte de cette année, il semble que cette dépense n'ait pas été prise en compte dans le budget communal.</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 10</p>	<p>A ce jour et pour cette raison, le projet déjà bien avancé, se retrouve bloqué.</p> <p>La commune de Lannoy-Cuillère sollicite donc un financement exceptionnel auprès du SMAB à hauteur de 2 503,48€TTC.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :</i> - <i>décident de ne pas donner suite à cette demande de la commune de Lannoy-Cuillère concernant le financement de leur sentier situé à "Rothois".</i></p>

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :
la Présidente du syndicat mixte,
Virginie LUCOT-AVRIL

09 NOV. 2020

**Pour extrait conforme,
la Présidente du Syndicat,
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com